



## **PRÉFET DES PYRÉNÉES ORIENTALES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHÉSION SOCIALE

Pôle cohésion sociale

### **ARRÊTÉ N° DDCS/PCS/2020206-0001**

**fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs  
et des délégués aux prestations familiales**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**

**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment les articles 44 et 45 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 471-2 et L 474-1;

Vu le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté n° PREF-COOR n° 2018155-023 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel FEDON, directeur départemental de la cohésion sociale des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDCS/PCS/2020045-0001 du 14 février 2020 établissant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDCS/PCS/2020168-0001 du 16 juin 2020, portant retrait de l'agrément accordé à Madame Emmanuelle BERTRAN en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu la déclaration du Centre Hospitalier de Thuir relative à la désignation de Madame Zahra KATTAOUI, épouse JOUAK pour exercer des fonctions de préposé d'établissement, effective à compter du 20 juin 2020 ;

Vu la déclaration de fin d'activité formulée par Madame Emmanuelle BERTRAN ;

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales**

✉ 16 bis cours Lazare Escarguel – B.P. 80930 - 66020 PERPIGNAN Cedex ☎ 04.68.35.50.49 – Télécopie 04.68.35.49.81  
mail : [ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr)

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1 :

La liste départementale des personnes et services habilités pour être désignés au titre de l'article L 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est établie comme suit :

#### a) en qualité de services

RAISON SOCIALE	ADRESSE
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 66)	31, Avenue Maréchal Joffre - BP 39931 66962 PERPIGNAN Cedex 9
Association Tutélaire 66 (AT 66)	460 rue Louis Mouillard CS 30008 66000 PERPIGNAN

#### b) en qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel

IDENTITÉ	ADRESSE
Brigitte AMBROSINO-CAUCHI	BP 4 66170 MILLAS
Caroline ARTIGUES	50 Rue des Escoumes 66320 VINÇA
Marie-Paule BELMAS	BP 35 66240 SAINT ESTÈVE
Emmanuelle BERTRAN jusqu'au 31 août 2020	3, rue Neuve 66000 PERPIGNAN
Nicole BION	5 Rue Pierre l'Enfant 66000 PERPIGNAN
Marine BONNEAUD	BP 73 66750 SAINT CYPRIEN
Catherine CORNET-CHICHET	3 rue Neuve 66000 PERPIGNAN
Béatrice COUTTEREZ-PARES	Zone Tecnosud - 280 rue James Watt 66100 PERPIGNAN

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales

☒ 16 bis cours Lazare Escarguel – B.P. 80930 - 66020 PERPIGNAN Cedex ☎ 04.68.35.50.49 – Télécopie 04.68.35.49.81  
mail : [ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Fanny DELSAUT	3 place de la Promenade 66200 THEZA
Élisabeth DESHAYES-PAGNON	Domaine Cap Sud 10 rue de Lattre de Tassigny 66140 CANET EN ROUSSILLON
Fabienne ESTABLET	Mas Guérido – BP 60443 66334 CABESTANY
Elsa GUGGENHEIM	BP 10 66600 ESPIRA DE L'AGLY
Amandine LACOUR	3 Rue Neuve 66000 PERPIGNAN
Brigitte LANABITS	6, avenue Paul Lafargue BP 7 66350 TOULOUGES
Juana LAUNES	44 Rue de Provence 66430 BOMPAS
Patrick MAITREHENRY	15 rue du Camp del Rey 66100 PERPIGNAN
Julie MARATIER-DELSAUT	3 Place de la Promenade 66200 THEZA
Marie-Christine MAURIN	BP 90048 66201 ELNE cedex
Isabelle NICOLE	5 rue des Lilas 66330 CABESTANY
Marie NOGUE	12 bis Quai Nobel 66000 PERPIGNAN
Florence ORTIZ	BP 60434 - Mas Guérido 66330 CABESTANY
Christine VERDIE	BP 37 66240 SAINT ESTÈVE

**c) en qualité de personnes physiques préposées d'établissement**

Ont été désignées par leur établissement respectif, les préposées d'établissement suivantes :

<p>Pour le Centre Hospitalier de Perpignan : 20 Avenue du Languedoc 66046 PERPIGNAN CEDEX 9</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xavière LETHUILLIER</li> </ul>
<p>Pour le Centre Hospitalier Léon Jean Gregory : – BP 22 – 66301 THUIR CEDEX</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elise LLOANCY</li> <li>• Zahra KATTAOUI, épouse JOUAK</li> </ul>

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales**

☒ 16 bis cours Lazare Escarguel – B.P. 80930 - 66020 PERPIGNAN Cedex ☎ 04.68.35.50.49 – Télécopie 04.68.35.49.81  
mail : [ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr)

## ARTICLE 2 :

La liste des personnes et services habilités pour être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie :

### a) en qualité de service

RAISON SOCIALE	ADRESSE
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 66)	31 Avenue Maréchal Joffre - BP 39931 66962 PERPIGNAN Cedex 9
Association Tutélaire 66 (AT 66)	460 rue Louis Mouillard CS 30008 66000 PERPIGNAN

### b) en qualité de personne physique exerçant à titre individuel

IDENTITÉ	ADRESSE
Madame Caroline ARTIGUES	50 rue des Escoumes 66320 VINÇA

## ARTICLE 3 :

La liste des personnes et services habilités pour être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie :

RAISON SOCIALE	ADRESSE
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 66)	31 Avenue Maréchal Joffre - BP 39931 66962 PERPIGNAN Cedex 9

## ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n° DDCS/PCS/2019141- 0009 du 21 mai 2019 est abrogé.

## ARTICLE 5 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Perpignan
- aux juges des contentieux de la protection
- au juge des enfants

## ARTICLE 6 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER Cedex 2. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique, « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales

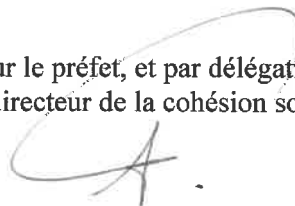
✉ 16 bis cours Lazare Escarguel – B.P. 80930 - 66020 PERPIGNAN Cedex ☎ 04.68.35.50.49 – Télécopie 04.68.35.49.81  
mail : [ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**ARTICLE 7 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Perpignan le, **24 JUIL. 2020**

Pour le préfet, et par délégation,  
Le directeur de la cohésion sociale



Jean-Michel FEDON

